



Listen to this article

« ... en aucun cas je ne mettrai dehors celui qui vient à moi. » - Jean 6 : 37 - KJV.

Aussitôt la limite du temps atteinte, Dieu manifesta sa faveur envers les Gentils en commençant par évangéliser Corneille, un Gentil respectueux, saint et généreux. Dès lors, les faveurs de Dieu s'ouvrirent aux Gentils comme aux Juifs — le mur de séparation a été renversé. Les Gentils et les Juifs, les uns comme les autres, sont maintenant reçus selon les mêmes conditions, c'est-à-dire : foi en Jésus et consécration pour marcher sur les pas de Jésus. C'est sur cette base que nous devrions lire et comprendre la déclaration de l'apôtre, que l'Évangile de Christ « *est prêché à toute créature sous le ciel* ». Il ne voulait pas dire, cela n'aurait pas été exact, que l'Évangile a été prêché à chaque créature dans le sens d'être proclamé à tout le monde. Car maintenant, dix-huit siècles plus tard (NDLR : écrit en 1912), il n'a pas encore été proclamé à toute l'humanité. Ce qu'entendait l'Apôtre, c'est que l'Évangile n'est plus maintenant chose restreinte ; il peut être prêché à toute créature sous le ciel, sans distinction de nationalité — autrement dit il n'est plus limité aux Juifs comme autrefois. Aujourd'hui, « *que celui qui a des oreilles pour entendre, entende* » (Matthieu 13 : 9, 43) le précieux message du Royaume. Or quiconque entend et a un cœur pour accepter le gracieux message de Dieu, qu'il présente son corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu par Christ (Romains 12 : 1). **Z'12-294 R5101:1** (Hymn 291).